

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
Département : GERS
COMMUNE DE LE HOUGA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-23
Séance du 31 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 02/04/2026

ID : 032-213201551-20260331-DELB202623-DE

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 15 Procurations :	Le trente et un Mars 2026, à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire
Excusés : Date convocation : 26/03/2026	Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, BARBE Guilaine, MATHIEU Jean Marie, LAPEYRE Anne, ARMENGOL Corinne, CANHAN Christian, LAFFITTE Jean Claude, LAFITTE Mélanie, LANNELONGUE David, MONGIS Sylvie, NAULEAU Philippe, PASQUIER DE FRANCLIEU Claire, SAINT LANNES Claude, TRUCHAT Romain
Date affichage : 26/03/2026	Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAUZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Election des représentants de la commune auprès du Syndicat Territoire d'Énergie du Gers

Madame le Maire rappelle qu'en application des statuts du STEG, la commune de LE HOUGA dispose de 2 délégués titulaires au sein du Conseil d'administration.

Après appel à candidature, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection, à main levée à la majorité absolue, de ces délégués.

Ont obtenu :

Monsieur LANNELONGUE David : 11 voix pour et 4 abstentions
Monsieur SAINT LANNES Claude 11 voix pour et 4 abstentions
Monsieur TRUCHAT Romain : 3 voix pour 12 abstentions

Le Conseil Municipal du HOUGA, désigne donc les délégués du Syndicat Territoire d'énergie du Gers comme suit :

**Monsieur LANNELONGUE David
Monsieur SAINT LANNES Claude**

Pour extrait certifié conforme
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Patricia FEUILLET GALABERT

